



Commune de Zutkerque

Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Publié le
ID : 062-216209064-20230808-ARRETEBROCANTE-AR

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION BRADERIE BROCANTE DU CENTRE DU 10 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de la commune de Zutkerque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2, L 2213-1 et 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – Huitième partie – signalisation temporaire approuvée par Arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992)

Vu la circulaire Ministérielle (Intérieure) n°86.230 du 17 Juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière.

Vu l'avis de la MDADT du Calais au 5 rue Berthois CS 30250 62105 Calais Cedex

Considérant la nécessité de prendre des mesures pour permettre le bon déroulement de la braderie brocante organisée le 10 septembre 2023 par l'association « Zutkerque s'Anime ».

ARRETE

Article 1° : Le dimanche 10 septembre 2023 de 6 heures à 20 heures, la circulation sera interrompue :

Routes barrées :

- A partir du 607 rue d'Audruicq : rue d'Audruicq, rue du Hocquevelt, rue Soustraeten, la Place jusqu'au numéro 136, Grasse Payelle

Article 2 : Durant cette interruption des itinéraires de déviation seront conseillés :

- Rue Sauvage, le Chemin de la Chapelle, rue du Blanc Pignon, rue de l'Hermitage, rue des Ecoles

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en œuvre et entretenue par les soins et aux frais de l'organisateur.

Article 4 : Monsieur La Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme accoutumée.

Article 5 : Le Centre de Secours d'Audruicq sera destinataire d'une copie du présent arrêté.

AVIS FAVORABLE
Le 4 août 2023
Pour le Président du Conseil
départemental,

Fait à Zutkerque, le 24/07/2023

Le Maire,

Daniel DURIEZ



Acte rendu exécutoire
après publication ou notification

le
Le Maire, Daniel DURIEZ



Signé électroniquement par
Maxime DHERBOMEZ, par délégation de
Christophe DUHAUT
Responsable d'Unité Etudes et
Ressources